

## Le cas d'une ville : Marseille

Comme de nombreuses villes engagées dans la démarche, Marseille entreprend d'incarner en actes l'approche *Une seule santé*. Pour ce faire, elle a créé en 2024 une direction dédiée, dotée de plusieurs chefs de projets et d'un budget propre. Pour valoriser le paradigme *Une seule santé* dans toutes les politiques publiques et auprès de tous les services, il a été stratégiquement décidé de distinguer la Direction de la santé publique et la Mission *Une seule santé* qui, rattachée à l'une des Directions Générales de la Ville, peut ainsi agir de façon transversale avec toutes les directions (celle de la santé bien sûr, mais aussi celle de la transition écologique, de la sécurité, de l'aménagement du territoire, de l'éducation, des achats ou encore de la culture et du tourisme) pour agir de façon cohérente sur l'ensemble des déterminants de santé.

Tout en abordant conjointement la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes, la Mission a par ailleurs vocation à prendre en compte les dynamiques de cumul des inégalités en santé qui constituent un véritable défi sur le territoire, ambitionnant de permettre à une grande diversité de citoyens d'être de véritables acteurs *Une seule santé*.

### Les Friches Urbaines Naturelles de Marseille, un exemple d'action municipale

Ville côtière de 861 635 habitants (en 2025), Marseille s'investit sur *Une seule santé* à travers des axes variés dont la création d'un Conseil Communal de Santé, le programme « Marseille 2030 : objectif climat », une alliance au « pacte de paix avec la nature » énoncé lors de la COP15 (cadre mondial Kunming-Montréal), des engagements *Une seule santé* dans le Plan Local d'Urbanisme, une adhésion à Cites With Nature et à l'association Les Eco Maires, ou encore la création d'une Mission transversale *Une seule santé*.

Parmi ces mesures, la préservation des espaces verts existants en trop faible nombre dans la ville a fait partie des axes de travail, donnant lieu au projet des Friches Urbaines Naturelles (les FUN).

Dans le cadre de la Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité terrestre et marine (SLPB), ce sont 25 premiers terrains municipaux, non urbanisables, situés en cœur de ville, qui ont été sélectionnés et affectés à une gestion différenciée afin de les protéger en tant que réservoirs de biodiversité, dans l'objectif de maintien des corridors et de rétablissement des continuités écologiques et de leurs fonctionnalités.



Friche Urbaine Naturelle La Denise, 11<sup>e</sup> Arrondissement

© Ville de Marseille

Avec 300 Friches Urbaines Naturelles totalisant 160 hectares de nature en cœur urbain la Ville de Marseille souhaite également améliorer les connaissances en matière de biodiversité locale. Des partenariats scientifiques sont contractualisés sur ces sites, dont certains vont également accueillir des activités de sensibilisation à l'environnement pour les habitants des quartiers concernés.

Ces terrains contribuent ainsi de manière croissante à tisser une ville plus résiliente aux changements climatiques et en matière de santé. En faisant une place à ces îlots de biodiversité en cœur de ville, le

contact avec la nature est favorisé et joue un rôle important tout particulièrement pour les jeunes enfants dont le microbiote est, on le sait, enrichi et permet ainsi un renforcement du système immunitaire.

En été, ces espaces constituent des îlots de fraîcheur de proximité où les habitants viennent se ressourcer et se rafraîchir contribuant ainsi à un urbanisme favorable à la santé. Enfin, la présence d'espèces vivantes variées agit comme un régulateur des écosystèmes en réduisant le risque de développement d'agents pathogènes.



Inauguration de la Friche Urbaine Naturelle Auguste Marin, 8<sup>e</sup> Arrondissement

© Ville de Marseille